

**DEMANDE D'AUTORISATION DE REDOUBLEMENT
EN PACES (Première Année Commune aux Études de Santé)
A L'UFR DE MÉDECINE DE CRÉTEIL**

Année Universitaire 2018 - 2019

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 15 juillet 2018

Arrêté PACES de l'UPEC :

Article 20 : Il est demandé aux étudiant(e)s primant(e)s classé(e)s à l'issue du second semestre au-delà d'un rang égal à 2,5 fois le numéris clausus (médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie) de se réorienter ou, éventuellement, de demander UNE ANNEE D'INTERRUPTION AU COURS DE LAQUELLE ILS (ELLES) POURRONT COMBLER LEURS LACUNES AVANT LEUR REINSCRIPTION EN PACES. Pour ce classement, seules sont prises en compte les notes obtenues aux unités d'enseignement communes affectées du coefficient de pondération correspondant de la filière médecine.

Article 21 : Les étudiants réorientés à l'issue du premier ou du deuxième semestre, sont autorisés à se réinscrire ultérieurement en première année des études de santé, SOUS RESERVE D'AVOIR VALIDE RESPECTIVEMENT 90 OU 60 ECTS DANS UNE AUTRE FORMATION CONDUISANT AU GRADE DE LICENCE.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____@_____

N° étudiant UPEC : _____

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Lettre exposant vos motivations (1 page maximum),
- Relevé de notes certifié conforme pour l'année 2017-2018,
- Photocopie de votre carte d'étudiant OU certificat de scolarité 2017-2018.

**Dossier à adresser à l'UFR de Médecine de Créteil, à l'attention de :
La scolarité de la PACES - 8 rue Général Sarrail - 94010 CRETEIL Cedex.**

**LE NON RESPECT DES DATES DE DEPÔT DES DOSSIERS ET PIÈCES JOINTES ENTRAÎNERA LE REJET DE LA
DEMANDE QUEL QUE SOIT LE MOTIF INVOQUÉ.**

Je sollicite une autorisation de réinscription en PACES à l'UFR de Médecine de Créteil, et j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Date et signature du concerné(e) :

DEMANDE D'AUTORISATION DE REDOUBLEMENT

A remplir par le candidat

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :@.....

DECISION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

A remplir par l'Université

Demande acceptée

Pour vous réinscrire vous devez :

- Vous réinscrire en ligne, sur le site de l'Université, dès le mois de juillet 2018.

Demande rejetée pour le motif suivant :

- Votre validation des (90 ou 60) ECTS conduisant au grade de licence (art. 17 de l'arrêté de PACES), ne vous a pas permis de combler vos lacunes.
Votre niveau scientifique est insuffisant pour envisager un redoublement (art. 16 de l'arrêté de PACES).
- Vous devez redoubler dans votre université d'origine.
- La date limite des demandes était fixée au 15 juillet 2018 (délai de rigueur), nos listes d'inscription sont désormais closes pour 2018-2019.
- Autre :

Date et signature du responsable de la commission pédagogique,
Dr. Jeanne TRAN VAN NHIEU :